

1.7 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Retransmission des matchs de Pro League au sein des clubs amateurs»

M. Philippe Dodrimont (MR). – La *Pro League* est la structure chargée d'organiser le football professionnel dans notre pays. Or, ses responsables ne se soucient guère de la survie des clubs amateurs, que ce soit en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Flandre. Depuis plusieurs années, de nombreux clubs amateurs dénoncent le fait que la programmation incessante de matchs de *Pro League* à la télévision nuit grandement à la fréquentation des clubs amateurs.

J'ai demandé à maintes reprises aux responsables de la *Pro League* s'il serait possible de neutraliser un créneau horaire pour la diffusion de ces matchs. Je pense notamment au dimanche après-midi, jour traditionnel pour le football amateur. Une telle mesure aiderait les clubs à retrouver un public qui leur fait défaut aujourd'hui. En effet, la concurrence est l'un des facteurs qui expliquent la désertification des stades de football amateur.

Cerise sur le gâteau, la société qui détient les droits de diffusion des matchs de *Pro League* s'attaque désormais aux clubs qui auraient l'outrecuidance de diffuser ces matchs dans leur buvette. Elle menace les clubs amateurs ainsi que les tenanciers de buvette sportive, comme elle le faisait déjà avec les cafés et les hôtels. La structure organise une véritable chasse afin de contrôler les autorisations pour diffuser les matchs dans un espace public.

Les prix pratiqués sont exorbitants. Même la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (Sabam) s'interroge sur de tels montants. Pour prendre un exemple, une buvette qui fait plus de 100 mètres carrés – ce qui est une configuration fréquente – devra déboursier plus de 150 euros par mois pour pouvoir diffuser les matchs de *Pro League*.

Le monde du football amateur doit se rebeller contre cette mesure. J'ai eu un contact avec M. Delferière, président de l'Association des clubs francophones de football (ACFF) pour lui demander son avis à ce sujet et il m'a affirmé que l'ACFF et les clubs devaient mener un combat commun pour empêcher qu'un nouveau coup fatal soit porté au football amateur.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous connaissance de cette mesure? Si votre responsabilité n'est nullement engagée dans cette affaire, vous avez une influence en tant que ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comptez-vous réagir? Pouvez-vous prendre contact avec la *Pro League*? Pour rappel, celle-ci a engrangé 500 millions d'euros grâce au contrat des droits de diffusion pour les cinq années à venir. Ne pourrait-elle pas faire un geste, comme une exonération ou une clause spécifique dans le contrat, pour que le football amateur ne souffre pas davantage de la concurrence?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, la décision à laquelle vous faites référence découle d'un choix d'Eleven Sports, la société détentrice des droits télévisuels pour la *Pro League*. Il est préoccupant de constater que les plus grands fournisseurs de joueurs de la *Pro League*, à savoir les clubs amateurs, sont visés par le détenteur des droits ce même championnat: en effet, sans les clubs, le championnat de première division ne connaîtrait pas un tel succès.

Par ailleurs, les recettes issues de la buvette représentent, pour la majorité des clubs, plus de la moitié des revenus annuels. Ces fonds permettent de soutenir, indirectement, un projet sans but lucratif. Nous répétons souvent qu'il est essentiel de soutenir l'activité sportive et que le coût de l'adhésion à un club sportif peut constituer un frein. Les clubs sont déjà confrontés à une série de contraintes et de surcoûts, comme l'augmentation des prix de l'énergie. Les dépenses complémentaires, comme celle que vous avez mentionnée, accroissent encore leurs difficultés.

Il me semble indispensable de plaider en faveur du maintien de l'accessibilité de la *Pro League* pour les clubs amateurs. Je m'engage fermement à interpeler, dans les heures qui viennent, les responsables de la *Pro League*, l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) et la société Eleven Sports, pour qu'une solution soit proposée aux clubs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, par extension, à ceux situés en Flandre. On ne peut pas vouloir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière.

Pour les clubs amateurs, la diffusion des matchs de football professionnel le samedi soir et le dimanche après-midi engendrent une diminution du nombre de supporters autour des terrains. S'ils accueillent moins de spectateurs, ces clubs engrangent moins de recettes budgétaires et se retrouvent en difficulté financière.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie vivement pour la fermeté de vos propos et pour votre engagement. Le secteur a besoin de votre soutien. Si les buvettes ne diffusent pas les matchs, qui plus est ceux dont l'affiche est alléchante, elles se vident à l'heure du coup d'envoi, car les gens rentrent chez eux pour voir les matchs devant leur télévision. C'est un réel dilemme. Doivent-elles se soumettre et accepter de payer 1 800 euros par an à des groupes qui, je le rappelle, appartiennent notamment à des multimilliardaires des pays de l'Est? Pour un petit club, cet argent provient généralement des cotisations et pourrait servir à payer des heures de formations dispensées par des bénévoles. La situation est inacceptable et j'espère que nous trouverons prochainement une solution.

1.8 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Modèle de pratique sportive en Slovénie»

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la situation sportive de la Slovénie est exceptionnelle et constitue une source d'inspiration pour de nombreux pays. Malgré sa taille modeste – à peine supérieure à celle de la Wallonie –, ce pays compte une majorité de citoyens pratiquant un sport sur une base régulière. Ainsi, deux tiers de la population slovène sont impliqués dans des activités sportives, avec des succès notables dans des disciplines comme le basket, le cyclisme – j'évoquerai ici Tadej Pogacar et Primož Roglič qui se sont illustrés pendant le Tour de France –, l'escalade, le ski alpin, le tennis ou encore la plongée.

Le pays dispose de sept centres sportifs multifonctionnels et le sport occupe, dès le plus jeune âge, une place prépondérante dans la vie des citoyens, tant à l'école qu'en dehors. Comme souligné dans l'article, le sport fait partie de leur quotidien. Un exemple éloquent est la réalisation annuelle de tests d'aptitude sportive par les élèves du primaire et du secondaire, évalués ensuite par la Faculté des sports de l'Université de Ljubljana. Ces tests portent sur des aspects tels que la psychomotricité, la force, la coordination, le repérage dans l'espace... En tenant compte des résultats obtenus, ainsi que de la taille et du poids des élèves, ceux-ci sont orientés vers des activités sportives appropriées. Cette approche vise également à sensibiliser les élèves à adopter un mode de vie sain, en les encourageant à participer à des activités physiques ou sportives.

Cette méthodologie permet non seulement d'évaluer la santé physique des jeunes, mais également de développer des programmes personnalisés répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'éducation physique. Les retombées positives de cette pratique sont multiples: amélioration de la condition physique, détection

de talents, sensibilisation à la santé, adaptation du programme éducatif et réduction des risques pour la santé à long terme.

Monsieur le Ministre-Président, dans le domaine du sport, avez-vous connaissance de la situation particulière de la Slovénie? Quels éléments expliquent les différences de pratique sportive entre nos deux pays? Afin de tenter de mieux comprendre ces disparités, des études comparatives existent-elles? En prenant le modèle slovène en exemple, comment pourrions-nous envisager de mobiliser davantage nos pratiquants en Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, le Baromètre de la condition physique de nos jeunes réalisé tous les quatre ans pourrait-il servir de base à nos politiques sportives? Pour quand sont attendus les résultats du prochain baromètre?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Il est toujours agréable de découvrir les pratiques et modes de vie en vigueur à l'étranger afin d'en retirer des enseignements pour le modèle qui s'applique en Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce titre, mes services échangent régulièrement avec les administrations des autres pays. J'aurai encore l'occasion de le faire dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne puisque, en collaboration avec l'ADEPS, nous avons organisé des conférences, colloques et réunions auxquels nous avons invité les administrations sportives des 27 États membres.

Certes, on pourrait comparer la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Slovénie, du point de vue tant de la superficie que de la démographie. Toutefois, il ne suffit pas de citer trois noms de sportifs pour en déduire que le modèle sportif de notre Fédération est moins performant que le slovène. Si la Slovénie peut s'enorgueillir d'avoir Pogačar, Roglič et Doncic, nous pouvons nous réjouir de compter des grands sportifs tels que Nafissatou Thiam, Ryad Mehri, Arnaud De Lie, Joachim Gérard, Sarah Chaari, Julie Lallemand, ou encore Axel Witsel et Vincent Kompany sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré la taille de notre Fédération et de notre pays, nous n'avons pas à rougir de nos performances sportives dans les domaines du basket, du hockey ou du football, et ce, sur les plans tant individuel que collectif, masculin que féminin.

Toutefois, Monsieur le Député, vous avez raison: s'agissant des performances, de la mixité, de la pluralité des disciplines et des résultats à l'international, des questions peuvent se poser. En commission, j'ai déjà évoqué la nécessité de faire plus de sport à l'école, car cela permet à tous les jeunes de pratiquer une activité sportive, mais nous permet aussi de détecter les futurs talents. Mon administration évalue actuellement le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française et a récemment lancé un marché portant sur la revue des dépenses, de la reconnaissance et du subventionnement des fédérations et associations sportives.

Le cahier des charges prévoit une analyse comparative à l'échelle européenne des modalités d'organisation des modèles sportifs nationaux. Ce travail de fond permettra de formuler des adaptations du cadre actuel en se nourrissant des études réalisées ces dernières années et portant notamment sur l'état des lieux des pratiques sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, le précédent Baromètre de la condition physique date de 2014. Cet exercice est réalisé tous les dix ans. Pour 2024, le gouvernement a débloqué la somme de 150 000 euros pour que le Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) soit en mesure de réaliser la nouvelle édition de ce baromètre. Les résultats et analyses sont attendus pour 2025.

Pour conclure, concernant le soutien aux sports de haut niveau, une question se pose très souvent et elle devra être évaluée: doit-on continuer à s'impliquer et s'intéresser à l'ensemble des nombreuses disciplines sportives que compte notre Fédération ou doit-on concentrer nos efforts sur une sélection de fédérations sportives? Aujourd'hui, je n'ai pas nécessairement de réponse à cette question, mais il serait intéressant d'évaluer la situation, par exemple dans la foulée des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui se dérouleront à Paris.

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je suis d'accord pour dire que l'herbe n'est pas plus verte ailleurs. J'en veux pour preuve que lorsque nous œuvrions à la construction du campus du centre de formation du Standard de Liège, nous avons sillonné toute la France à la recherche d'un modèle de centre de formation. Je suis donc bien conscient des problématiques dans ce dossier.

J'entends que vos services ont des échanges réguliers avec d'autres pays. C'est important. Vous avez aussi parlé de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne en 2024 qui nous permettra également de contribuer au développement du sport, en ce compris féminin. À l'école, il faut accentuer la présence du sport au sein des bâtiments et des cursus scolaires. Je prends note du fait que le prochain baromètre sera réalisé en 2024, même si nous n'en aurons les résultats qu'en 2025.

1.9 Question de M. André Antoine, intitulée «Promotion de la formation de jeunes pilotes automobiles en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Après Lucien Bianchi, Paul Frère, Jacky Ickx, Thierry Boutsen, Jérôme d'Ambrosio ou encore Thierry Neuville, Amaury Bonduel sera peut-être le prochain à se faire un nom dans le sport automobile. En novembre dernier, ce Brabançon wallon de 24 ans a remporté les Lamborghini Super Trofeo World Finals à Vallelunga, en Italie. Disputée sur deux courses d'une heure, cette finale mondiale réunissait les meilleurs pilotes et équipages des championnats européens, nord-américains et asiatiques de Lamborghini Super Trofeo.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Royal automobile club Belgium (RACB) propose diverses formations automobiles sportives par la RACB Racing School. En effet, l'association dispense des entraînements pour les pilotes confirmés et amateurs sur les circuits de Spa-Francorchamps et de Mettet, sur notre territoire, ou encore celui de Zolder en Flandre.

Monsieur le Ministre-Président, quel est le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le bon déroulement des formations en sport automobile? Subventionne-t-elle la RACB Racing School ou d'autres initiatives similaires? Quels moyens octroyez-vous pour conforter notre présence au plus haut niveau dans cette discipline si spectaculaire? Je suppose que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne subventionne pas le RACB, mais le fait-elle pour son école? Ou bien existe-t-il une fédération francophone de l'automobile dispensant des formations aux pilotes? De jeunes pilotes sont-ils sous contrat avec l'ADEPS, ce qui leur garantit un revenu régulier, ou bien des bourses d'entraînement sont-elles prévues pour certains?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, le RACB est la fédération nationale faîtière des deux fédérations communautaires reconnues pour la gestion du sport automobile. Le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française ne permet donc pas sa reconnaissance ni son subventionnement.

L'Association automobile francophone (ASAF) est, quant à elle, reconnue. Au 31 décembre 2022, elle compte 76 clubs pour 4 361 affiliés. Depuis 2019, tous programmes confondus, l'ASAF a bénéficié de 539 157 euros de subventions, dont 62 500 euros pour son plan programme de haut niveau afin de couvrir les frais de deux jeunes talents et deux espoirs sportifs. Les formations de jeunes pilotes par l'ASAF sont donc soutenues, comme celles de toutes les fédérations et associations sportives reconnues. Je reste à l'écoute de l'ASAF. D'ailleurs, j'ai eu le plaisir de rencontrer ses représentants fin octobre dernier. Au cours de cet entretien, nous avons abordé, entre autres, l'évolution de cette fédération, dont la détection des futurs pilotes qui est une de ses priorités. Nous sommes en contact avec l'ASAF, car le sport automobile doit être soutenu. C'est un sport populaire – au sens noble du terme – et j'ai moi-même de l'intérêt pour les sports moteurs et à leurs infrastructures.

M. André Antoine (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse fort complète. Je suis heureux d'entendre que quatre nouveaux talents vont pouvoir s'aligner aux côtés d'Amaury Bonduel. La relève paraît prometteuse. J'espère que nous poursuivrons dans cette voie.

1.10 Question de M. André Antoine, intitulée «Reconnaissance et promotion du bénévolat en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Le sujet est très préoccupant. Le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles recense 18 centres ADEPS à Bruxelles et en Wallonie, un autre en France, mais aussi 57 fédérations sportives reconnues et subventionnées et 6 988 clubs sportifs, ce qui représente un total d'environ 630 000 sportifs. Nous pouvons donc être fiers du succès du sport au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Néanmoins, si un tel dynamisme existe encore dans notre pays, rien ne serait possible sans la formidable implication des dizaines de milliers de bénévoles qui œuvrent à la pérennité et au succès des clubs. Malheureusement, leur nombre n'est plus suffisant, comme l'illustrent les difficultés auxquelles sont confrontés les organisateurs d'épreuves cyclistes, qui manquent cruellement de signaleurs et d'autres bénévoles. Cette pénurie s'explique notamment par les effets de la crise sanitaire et par l'augmentation des frais de déplacement liée à la hausse du prix des carburants. À cet égard, certains considèrent que l'absence d'un défraiement suffisant handicape leur implication; même s'ils souhaitent rester volontaires, leur engagement a des limites. Pourtant, le bénévolat constitue la colonne vertébrale de nombreuses associations, clubs et fédérations sportives. Il est donc indispensable que la Fédération Wallonie-Bruxelles réagisse.

Avant son départ du gouvernement, Mme Glatigny a affirmé qu'elle organiserait une vaste opération de sensibilisation. Elle a tenu parole en lançant, l'année dernière, la campagne «Sans volontaires, ça ne va pas le faire». Monsieur le Ministre-Président, quels sont les résultats concrets de cette opération? A-t-elle fait l'objet d'une évaluation? Sera-t-elle reconduite? Disposez-vous d'une vue d'ensemble du bénévolat dans le milieu sportif? Comment a-t-il évolué dans les différentes disciplines? Quels sont les freins et les incitants que votre administration aurait identifiés en vue de favoriser le bénévolat dans le monde sportif?

Par ailleurs, comptez-vous solliciter le Comité de concertation à propos de l'exemption fiscale dont bénéficient les bénévoles dans le cadre des indemnités qu'ils reçoivent? En effet, le plafond de ces indemnités a été rehaussé avant d'être à nouveau diminué, car une forme de concurrence déloyale se développait dans certains secteurs, notamment les travaux de jardinage. Cependant, dans le cas du mouvement sportif, la concurrence est inexistante: sans bénévoles, il n'y a tout simplement ni rencontres, ni épreuves, ni championnats.

C'est particulièrement vrai pour l'encadrement des plus jeunes, pour lesquels il n'est pas simple de trouver des référents. J'approuve votre plaidoyer pour la féminisation du sport, mais je voudrais vous convaincre d'être également actif dans le recrutement de bénévoles au sein du monde sportif, sans quoi ce secteur connaîtra des lendemains douloureux.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Précisons, tout d'abord, qu'au 31 décembre 2022, la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaissait 71 fédérations et associations sportives pour un total de 6 928 clubs et 765 847 affiliés. Le mouvement sportif se différencie d'autres secteurs parce qu'il est avant tout porté par plusieurs milliers de bénévoles avec des degrés d'implication différents et des compétences variées, qu'ils affinent notamment lors des formations de cadre pédagogique, sécuritaire ou managérial. Ils se distinguent également par la présence ou l'absence de défraiements. Être bénévole signifie trouver du temps, faire sa place au sein d'une structure, mais aussi se tenir à son engagement et s'y sentir valorisé et responsabilisé, ce qui est parfois difficile.

Par ailleurs, notre société donne du fil à retordre à ces bénévoles, notamment par le comportement de certains supporters, de certains parents, voire de certains sportifs. La Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé la campagne «Sans volontaires, ça ne va pas le faire» pour dénoncer cet état d'esprit difficile et provoquer une prise de conscience quant à l'importance des bénévoles pour le maintien des activités sportives. Cette campagne encourage également toute personne, peu importe son genre, à s'investir dans le sport en qualité d'arbitre, d'entraîneur, de dirigeant ou de bénévole.

Cette campagne, dont la vidéo a été tournée dans des installations sportives de Louvain-la-Neuve, s'est déroulée en deux temps pour cibler les périodes cruciales du mouvement sportif: de la mi-juin au début de juillet 2022, et de la fin août à la mi-septembre 2022. Une somme de 100 000 euros a été allouée à cette campagne et le partenariat de l'ADEPS avec le groupe IPM a permis d'utiliser 150 000 euros d'espace médiatique dans les quotidiens du groupe pour diffuser la campagne.

Par ailleurs, la campagne a été largement diffusée sur les réseaux sociaux, notamment grâce à du contenu sponsorisé et à nos influenceurs. Outre l'aspect numérique, 115 000 tracts ont été distribués au sein des centres ADEPS, ainsi que dans les centres sportifs locaux (CSL) et les centres sportifs locaux intégrés (CSLI). Un affichage urbain comptant 130 cadres est également prévu. Cette campagne a permis de toucher plus d'un million de personnes.

Parallèlement, l'étude intitulée «*Retour social sur investissement dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles*» évalue à 120 000 le nombre de bénévoles dans le secteur du sport, ce qui en fait le deuxième secteur le plus important à cet égard. Leur investissement humain et temporel est estimé à plus de 505 millions d'euros par an. Bien entendu, les défraiements dont bénéficient certains bénévoles sont tout à fait légitimes au vu du temps qu'ils consacrent à leurs clubs respectifs. Malheureusement, l'arrêt de la Cour constitutionnelle a mis fin à la mesure fédérale qui apportait un important soutien à ces clubs et à leurs bénévoles.

Par ailleurs, une importante demande émane des fédérations et des clubs à propos des flexi-jobs. Le gouvernement fédéral a donc adopté une mesure d'extension

pour certains secteurs. Pour le secteur du sport, les flexi-jobs sont possibles pour les entités fédérées qui en font la demande, c'est-à-dire la Communauté flamande ou la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais uniquement pour les organisations sportives relevant du secteur public, autrement dit l'ADEPS, dans notre cas. Cependant, contrairement aux fédérations et aux clubs, l'ADEPS ne connaît pas un besoin aussi important de flexi-jobs.

J'ai donc demandé au ministre fédéral de l'Emploi si une extension au pendant privé du monde sportif était envisageable. J'attends sa réponse. Dans un deuxième temps, je devrai convaincre l'ensemble de mes partenaires gouvernementaux d'exprimer l'intérêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une telle mesure. Ce n'est pas gagné, mais j'espère les persuader afin d'offrir une solution aux clubs et aux bénévoles, ces derniers étant parfois indispensables à la survie de certains clubs ou disciplines.

De plus, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas la seule à souhaiter une telle extension du dispositif fédéral: la Communauté germanophone et la Communauté flamande sont également intéressées. En fonction de la réponse du ministre Dermagne, j'en discuterai avec mon gouvernement.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie d'avoir dressé le constat du manque de volontaires et du danger que cela représente pour le maintien de certains clubs, fédérations et épreuves sportives. Je note la formule des flexi-jobs, qui permettrait à certains pensionnés d'améliorer leurs revenus dans la limite de la législation en bénéficiant d'un défraiement. Cependant, il faudra effectivement que cette mesure soit étendue au-delà du secteur public pour bénéficier au secteur associatif, à l'instar du dispositif relatif à la taxation des patrimoines. Quoi qu'il en soit, c'est une bonne piste.

Une autre piste consisterait à organiser la reconnaissance du statut de volontaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, un tel statut nous permettrait de répondre aux critiques de la Cour constitutionnelle quant au danger de concurrence déloyale que représente l'extension du bénévolat dans certains secteurs. Au-delà des considérations financières, cela serait aussi une consécration pour les volontaires qui consacrent de nombreuses heures de leur temps à l'entretien des locaux, des stades et autres installations. Je connais personnellement plusieurs personnes qui se rendent quotidiennement dans leur club pour offrir leur aide. Ils méritent toute notre considération et cet argument, à lui seul, me semble suffisant pour encourager une telle reconnaissance gouvernementale au bénéfice de celles et ceux qui œuvrent, de façon totalement désintéressée, à la réussite du monde sportif.

1.11 Question de M. André Antoine, intitulée « Utilisation des drapeaux israéliens et palestiniens dans les manifestations sportives »

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, depuis la reprise du conflit israélo-palestinien, les drapeaux israéliens et palestiniens sont de

plus en plus nombreux dans les stades, notamment lors des matchs de football. Afin d'éviter toute tension, plusieurs pays, dont la France, ont opté pour une interdiction générale de ces drapeaux dans les stades. Une telle interdiction soulève de nouvelles polémiques. Certains pensent qu'elle va à l'encontre du respect de plusieurs principes fondamentaux, mais parfois antagonistes: la liberté d'expression, le respect d'autrui et la préservation de l'ordre public. Il n'est pas toujours simple de concilier tous ces droits.

L'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) a récemment déclaré ne pas avoir publié de circulaire, contrairement à ce qui a été fait en Angleterre. L'Union belge estime que son règlement suffit, puisqu'il prévoit une interdiction de tous les signes politiques dans les stades. Il faut toutefois bien admettre qu'une certaine liberté d'interprétation est laissée aux clubs et aux services de sécurité au moment de déterminer ce qui constitue ou non un signe politique.

Vous êtes responsable de la politique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous êtes également sensible à l'ordre public et vous souhaitez éviter que des conflits dégénèrent autour des matchs de football. Avez-vous adressé une circulaire ou un rappel à l'ordre aux fédérations sportives? Quelle est la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet de l'utilisation des drapeaux israéliens et palestiniens dans les stades?

Je reconnais que le sujet est délicat, mais il mérite une prise de position claire de votre part.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Les enceintes sportives doivent rester des lieux d'expression visant à encourager les athlètes durant leurs performances et non se muer en des espaces de débat politique, au risque de susciter des incompréhensions, de nourrir des passions contraires et donc d'attiser la violence. Un stade ne sera jamais le lieu propice pour afficher ses appartenances politiques, philosophiques ou religieuses, surtout lorsque la situation est particulièrement tendue.

La mesure adoptée par la *Premier League* est responsable au regard de l'audience internationale et de l'influence du championnat anglais sur notre jeunesse. En Écosse, le Celtic FC a banni un de ses groupes de supporters pour avoir affiché son soutien à l'une des deux parties du conflit israélo-palestinien, ce qui enfreignait le règlement d'ordre intérieur édicté par le club.

En tant que ministre-président compétent pour les sports, il ne m'appartient pas d'établir une circulaire à propos des signes, des expressions ou des manifestations autorisées ou pas au sein de nos tribunes. La loi du 19 juin 2023 modifiant la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matchs de football et la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, ainsi que la charte

«Vivons Sport» de la Fédération Wallonie-Bruxelles encadrent déjà de tels événements.

À ce stade, aucune information alarmante n'a été transmise à mes services. Une réunion du Réseau éthique rassemblant délégués, référents ainsi que de nombreux directeurs de centres sportifs locaux et de fédérations et associations sportives a eu lieu le 29 novembre 2023 dernier à Louvain-la-Neuve. À cette occasion, un responsable du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles a présenté le dispositif anti-radicalisme dont nous disposons. Une information sur ce Réseau a déjà été envoyée, lors d'une précédente réunion, à l'ensemble des fédérations et associations sportives, qui devront à présent la transmettre aux clubs.

1.12 Question de Mme Sophie Mengoni, intitulée «Reconnaissance de la balle pelote au patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Sophie Mengoni (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je souhaite mettre en lumière la reconnaissance de la balle pelote en tant que chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le 7 décembre 2023. Pour les nombreux clubs sportifs et la Fédération des jeux de paume Wallonie-Bruxelles (FJPWB), c'est un cadeau de Noël avant Noël. Malgré une lente érosion à la fin du 20^e siècle, la balle pelote persiste aujourd'hui grâce aux efforts de réinvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis les années 2000.

Les initiatives ont été intensifiées, avec notamment la révision des compétitions et l'organisation d'une coupe du monde; c'est pourquoi la discipline résiste en tant que sport patrimonial. Ancrée dans nos régions depuis le 14^e siècle, la balle pelote est plus qu'un simple sport; elle représente un véritable patrimoine. Malgré les défis de la société moderne, elle perdure en tant qu'héritage apprécié par de nombreuses familles wallonnes et bruxelloises. Cette reconnaissance offre une opportunité précieuse pour le développement de la balle pelote dans notre Communauté.

Monsieur le Ministre-Président, à la suite de cette reconnaissance, comment le gouvernement envisage-t-il de soutenir la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir la balle pelote, en particulier auprès des plus jeunes? Quelles initiatives concrètes sont planifiées pour tirer parti de cette reconnaissance afin de renforcer la visibilité et le rayonnement de la balle pelote, encourager la participation et assurer le développement continu de cette activité au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Le 7 décembre 2023, la balle pelote, dont les origines remontent au Moyen Âge, a profité d'une belle mise en avant en rejoignant la liste des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce patrimoine réunit des disciplines de gestes, des savoir-faire et des modes d'expression transmis de génération en génération et qui procurent un fort sentiment d'identité et de continuité à ceux qui les pratiquent et les partagent. Dans cette liste se trouvent également les langues endogènes, les rituels et événements festifs, les pratiques culturelles associant l'homme à la nature ou encore les savoir-faire de l'artisanat traditionnel.

L'inscription de la balle pelote à la liste ouvre la porte à des subventions spécifiques auprès de la Direction du patrimoine culturel. À ce jour, la FJPWB n'a présenté aucun projet spécifique de promotion et de développement à l'Administration générale du sport (AGS). Il convient que le projet soit porté par l'ensemble d'une fédération ou d'une association sportive afin d'impliquer au mieux les spécialistes, plutôt que par un acteur extérieur dont les choix pourraient ne pas répondre à leurs besoins.

Je tiens à préciser que la FJPWB, ainsi que ses clubs, peuvent déjà obtenir du soutien pour développer diverses actions, notamment de promotion de la discipline, via le programme ADEPS pour l'action sportive locale. Pour rappel, la FJPWB compte 105 cercles, dont 1 385 affiliés, et a globalement bénéficié de 248 326 euros.

Mme Sophie Mengoni (PS). – Monsieur le Ministre-Président, au-delà de l'aspect traditionnel, la balle pelote est un jeu et un sport populaire, accessible, qui génère de la cohésion, y compris entre les générations, et qui met de l'animation dans nos lieux de vie. La reconnaissance de la balle pelote au patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un premier levier qui permettra d'activer des soutiens pour assurer la transmission de cet art et de ce sport.

1.13 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Position des fédérations sportives de boxe concernant les Jeux olympiques»

M. Thierry Witsel (PS). – Alors que les Jeux olympiques (JO) demeurent un objectif pour de nombreux sportifs, un dilemme émerge au sein des fédérations de boxe. Celles-ci sont en effet confrontées au conflit entre le Comité international olympique (CIO) et l'Association internationale de boxe amateur (*International Boxing Association*, IBA) qui accuse le CIO de s'appropriier les recettes des athlètes. Lors des JO de Rio de Janeiro, le CIO a exclu l'IBA du mouvement olympique, une exclusion qui a débouché sur une saisie du Tribunal arbitral du sport (TAS). Cette situation touche directement les 200 fédérations affiliées à l'IBA.

Certains pays anglo-saxons ont réagi en créant *World Boxing* dans le but de supplanter l'IBA en tant que fédération internationale de boxe amateur. Actuellement, les fédérations sont contraintes de choisir un camp et si elles restent affiliées à l'IBA, elles doivent renoncer aux JO. La boxe, présente aux JO depuis 1904, voit ainsi sa participation aux JO de Los Angeles, en 2028, compromise.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est la position officielle de la Royale fédération belge de boxe sur cette question? La Belgique apporte-t-elle son soutien à *World Boxing*? Quelle est la situation actuelle de la boxe en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles solutions sont-elles envisagées pour les fédérations de boxe en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – En juin 2019, le CIO a suspendu l'IBA. Cette suspension s'est muée en retrait formel au mois d'octobre 2023, à la suite d'un rapport démontrant l'absence d'évolution notable en matière de gouvernance au sein de l'IBA. Ce contexte a vu l'émergence de *World Boxing*, une fédération qui regroupe des associations nationales ayant quitté l'IBA.

En Belgique, les instances nationales attendent le rapport du représentant au congrès de l'IBA à Dubaï, événement qui s'est déroulé le 9 décembre 2023. Elles tentent pour le moment d'apaiser la situation et prônent la patience jusqu'au terme des prochains JO. La Belgique souhaite également se positionner après s'être concertée avec d'autres pays, comme la France ou encore l'Italie. Actuellement, il s'agit donc de laisser les fédérations communautaires et nationales discuter avec leurs homologues.

Cette affaire remet en cause, une nouvelle fois, la gouvernance des fédérations et associations sportives internationales. Ces dernières devraient pourtant avoir comme principale préoccupation de protéger l'intérêt supérieur du sport.

M. Thierry Witsel (PS). – Des discussions sont en cours et il convient en effet d'être patient, car les JO approchent à grands pas. Une solution plus juste doit être trouvée afin que tous les athlètes soient traités de la même manière.

1.14 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi du handisport francophone»

M. Thierry Witsel (PS). – La priorité accordée à la situation des sportifs porteurs de handicap en Fédération Wallonie-Bruxelles demeure très importante. Les discussions relatives à la fusion entre la Ligue handisport francophone (LHF), la Fédération multisports adaptés (FÉMA) ont été évoquées avec vous et votre prédécesseure au cours des derniers mois.

Toutefois, l'un des objectifs à long terme de la LHF est l'inclusion, car celle-ci doit permettre aux handisportifs de pratiquer leur discipline au sein des fédérations spécialisées. Afin de mieux appréhender la réalité du handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai eu l'opportunité de rencontrer les représentants de Cap2Sports, une association qui accomplit un travail remarquable avec les personnes en situation de revalidation neurologique au CHU de Liège. Les sportifs concernés ont subi des traumatismes graves ayant d'importantes répercussions fonctionnelles. Cap2Sports propose chaque semaine 13 sports aux handisportifs,

parmi lesquels le ski, le vélo, la natation, le handball, le badminton, et autres. Cette pratique sportive adaptée a un impact positif significatif sur le plan physique. Elle favorise aussi le sentiment d'appartenance et la reconstruction, comme l'explique le cofondateur de Cap2Sports, Christian Pirard. De plus, le renforcement musculaire contribue à faciliter les déplacements en chaise roulante.

Lorsque la situation médicale le permet, le centre accueille non seulement les personnes en revalidation, mais également des handisportifs externes souhaitant intégrer une équipe, certains parcourant toute la Fédération Wallonie-Bruxelles pour s'entraîner. En 2017, Cap2Sports a intégré le projet «Cap sur le sport» lancé par CAP48 et la LHF. Dans ce cadre, elle a proposé des activités sportives adaptées au sein des trois centres de réadaptation universitaire, tout en faisant office de relais vers des structures plus spécialisées pour les sportifs aspirant à des performances.

Monsieur le Ministre-Président, vous aviez mentionné des discussions avec les fédérations en vue d'une fusion avec la LHF et la FÉMA. Pourriez-vous nous faire part des avancées dans ce domaine? En ce qui concerne Cap2Sports, des sportifs d'Arlon se rendent jusqu'à Esneux pour s'entraîner au handball ou au badminton... Quelles sont les réflexions en cours pour étendre ce projet? Quels dispositifs existent-ils en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les handisportifs en revalidation? La LHF collabore-t-elle de manière conjointe avec Cap2Sports? Quelle est la nature de leur collaboration? Quelles sont les suites du projet «Cap sur le sport» avec les centres de réadaptation universitaires?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – À mon grand regret, malgré les efforts de mes services, la fusion de la LHF et de la FÉMA n'aura pas lieu. Les deux structures n'ont pas réussi à mettre de côté certaines divergences. Malgré tout, je me réjouis déjà de la fusion intervenue officiellement cet été entre la LHF et l'ASBL Formation omnisports adaptés (FOA), anciennement membre de la FÉMA. Bien entendu, je reste disposé si la LHF et la FÉMA venaient à revoir leurs positions et à dépasser leurs divergences.

Par ailleurs, concernant Cap2Sports, structure née en 2017 grâce à un soutien conséquent de CAP48, il faut préciser que le projet porté par la LHF, «Cap sur le sport», a pu voir le jour. Ce projet vise à renforcer par le sport la rééducation des patients en séjour dans les centres de réadaptation à Bruxelles et en Wallonie à la suite d'un accident de vie. Outre, le recours au sport et à l'activité physique comme outil thérapeutique, le projet veut inscrire le sport adapté ou handisport comme une nouvelle habitude de vie au terme de la rééducation et de préférence au sein de clubs pour personnes valides afin de renforcer l'inclusion. «Cap sur le sport» vise la création de structures ou clubs au sein même des centres de revalidation des hôpitaux universitaires.

Aujourd'hui, outre Cap2Sports pour le CHU de Liège, il existe l'ASBL Cap sur le Sport dépendant des cliniques universitaires de Saint-Luc à Bruxelles, Revality Sport au Centre hospitalier neurologique William Lennox ainsi que l'Association sportive du centre de de traumatologie et de réadaptation (ASCTR) de l'Hôpital Érasme à Bruxelles. Ces structures bénéficient du soutien de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) pour la Wallonie et de Iriscare pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces quatre structures fonctionnent comme des clubs à part entière, en totale autonomie. Les relations continues avec la LHF visent à permettre, au terme d'une revalidation, de diriger la personne vers les clubs les plus adaptés pour poursuivre une activité sportive. La LHF chapeaute des formations données tant aux futurs kinésithérapeutes dans le cadre de leur cursus, qu'aux médecins au travers de colloques. Le but est de continuer à sensibiliser les professionnels de la santé à la plus-value d'une activité physique et sportive au sein d'un parcours thérapeutique et de revalidation.

L'ASBL Cap2Sports a bénéficié d'une subvention de 20 000 euros dans le cadre d'un appel à projets lancé par Wallonie-Bruxelles International (WBI). Ce club compte une équipe de handball en chaise roulante qui participe au championnat de France de la discipline organisée sous forme de tournois successifs. Le club organisera d'ailleurs un de ses tournois au premier semestre 2024.

M. Thierry Witsel (PS). – Il est en effet important de soutenir des initiatives telles que «Cap sur le sport». Par ailleurs, le travail réalisé tant par la LHF que par Cap2Sports me semble essentiel. Lors de ma rencontre avec les représentants de Cap2Sports, ces derniers se sont montrés motivés. Ils s'investissent autant qu'ils le peuvent en faveur de personnes qui ont vu leur vie basculer du jour au lendemain. Il est donc important de continuer à soutenir ces travailleurs. Enfin, il serait intéressant que l'association dispose d'antennes en plusieurs lieux pour les personnes qui doivent se déplacer d'Arlon à Liège dans le cadre de leur rééducation.

1.15 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Développement du teqball en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Thierry Witsel (PS). – Depuis son introduction en 2012 en Hongrie, le teqball, fusion novatrice du football et du tennis de table, s'est épanoui en Belgique. Cette discipline peut être exercée dans une vingtaine de clubs en Wallonie. Le teqball, sport en constante évolution, s'affirme de plus en plus comme une discipline de référence, tant chez les hommes que chez les femmes. L'engouement à l'égard de cette discipline s'illustre notamment par l'organisation des championnats nationaux qui ont eu lieu à Wavre en mai dernier. Lors des championnats du monde à Bangkok, début décembre, la popularité de ce sport est montée d'un cran en raison de la présence de la star brésilienne Ronaldhino. L'objectif de la Fédération

belge de teqball et de ses athlètes est de voir ce sport devenir discipline olympique d'ici 2028 et que sa pratique s'étende en Belgique.

Monsieur le Ministre-Président, conformément à une proposition de Mme Glatigny, confirmez-vous la participation d'une équipe nationale belge de teqball aux prochains Jeux européens? Si oui, combien de joueurs feront partie de cette équipe? Quelles seraient alors les conditions de leur participation?

En tant qu'alternative ludique aux entraînements traditionnels de football, avez-vous eu des discussions avec les représentants des centres de conseil du sport (CSS), de l'ADEPS et des clubs wallons de teqball pour analyser le développement de la discipline et sa reconnaissance? Envisagez-vous de soutenir l'information, la diffusion et la promotion de ce sport en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels leviers la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle actionner à cet égard? Est-il prévu de développer une stratégie visant à introduire le teqball dans les stages sportifs, notamment ceux de l'ADEPS?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – La jeune Fédération belge de teqball a été créée en mai 2021. Actuellement, elle compte 15 clubs, essentiellement situés en Brabant wallon et dans le Namurois, et quelque 250 affiliés. Nonante pour cent d'entre eux sont francophones. Elle se finance uniquement grâce à des soutiens privés et dispose déjà d'un employé.

Malheureusement, l'équipe nationale de teqball n'a pas pu décrocher sa qualification pour les Jeux européens de Cracovie de juin dernier. En revanche, dans les cinq catégories existantes, quatre Belges ont été sélectionnés pour les championnats du monde de la discipline qui se sont déroulés en Thaïlande du 29 novembre au 3 décembre 2023. Le bilan est plus qu'encourageant: Jonathan Coquelle a atteint les quarts de finale en simple homme, Mélissa Tom a accédé au seizième de finale en simple, tout comme le double homme composé de Jonathan Coquelle et de Nicolas Hachez. Associée à Lila Cremers, Mélissa Tom a également participé au double femme.

Aujourd'hui, les statuts de cette fédération sont en cours de modification pour créer une aile francophone et une aile néerlandophone. Par ailleurs, l'ancienne capitaine des Red Flames, Aline Zeler, est adepte du teqball et contribue à sa promotion et à son développement. À ce stade, la Fédération belge de teqball n'a introduit aucune demande de subvention auprès de mes services et n'a fait aucune démarche pour introduire sa discipline dans l'offre sportive des stages ADEPS. Nous y serons, bien entendu, très attentifs.

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre-Président, il faut promouvoir encore un peu plus ce sport. Les athlètes belges participant au championnat du monde le mettent en évidence sur l'échiquier du monde sportif. Les statuts de la fédération sont en cours de modification. Je ne manquerai donc pas de revenir

vers vous pour suivre la progression du teqball et savoir si ses pratiquants demandent à la Fédération Wallonie-Bruxelles des subventions.

1.16 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Encadrement de la musculation chez les jeunes»

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le Dr Jean-Pierre Castiaux, médecin du sport aux Cliniques universitaires Saint-Luc à Bruxelles, s'inquiète de la pratique de la musculation chez les jeunes. Selon ses observations, l'excès de renforcement musculaire sur des organismes en plein développement peut avoir des conséquences néfastes sur leur développement et est susceptible d'entraîner des troubles de croissance.

Comme dans toute activité physique, l'excès peut engendrer des blessures, particulièrement lorsque l'on manque de prudence lors des séances de musculation. Les adolescents, en particulier, peuvent être sujets à des pathologies de surcharge touchant les muscles, les articulations et les tendons, rendant la rééducation souvent complexe.

La popularité croissante de la musculation depuis la pandémie de la Covid-19, en particulier auprès des jeunes, rend nécessaire la création d'un encadrement adéquat. Un programme personnalisé, adapté au profil de chaque individu, est essentiel pour prévenir les microtraumatismes.

Monsieur le Ministre-Président, quelles mesures d'encadrement sont-elles prévues pour éviter les risques liés à la pratique de la musculation chez les jeunes? Existe-t-il des programmes spécifiques de musculation adaptés aux adolescents?

Comment envisagez-vous de communiquer afin de sensibiliser les établissements indépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux précautions nécessaires? Par quels moyens comptez-vous sensibiliser le personnel des salles de sport, les entraîneurs et les formateurs? Une campagne de prévention ciblant spécifiquement les jeunes est-elle envisagée dans les clubs sportifs ou les établissements scolaires?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – La pratique de la musculation n'est pas un phénomène nouveau. Toutefois, la crise sanitaire a amplifié son attrait, notamment auprès des jeunes de manière générale et, plus particulièrement, du public féminin. Cette pratique se déroule aussi bien dans des salles de fitness classiques que dans des clubs dédiés à la pratique du *crossfit*, qui devient de plus en plus populaire. Ces pratiques sportives font partie du sport non organisé, par opposition au sport organisé dont les structures sont reconnues par l'ADEPS. J'invite les pratiquants de musculation à être attentifs à la qualité de la structure dans laquelle ils pratiquent leur sport et également au service en matière de suivi et de conseil qu'elle propose.

En outre, les réseaux sociaux foisonnent d'experts autoproclamés qui proposent des programmes d'entraînement ou des tutoriels qui ne sont pas sans risque. Il est important de se faire suivre par des spécialistes afin de réaliser les bons gestes, de ne pas tomber dans l'excès, de ne pas développer une addiction à la pratique sportive pouvant nuire au développement physique, ou encore pour éviter de se blesser.

Même si le métier de coach sportif n'est pas reconnu par le SPF Emploi, de nombreuses formations certifiantes existent. Plusieurs hautes écoles proposent un bachelier en coaching sportif. L'Université catholique de Louvain (UCLouvain) propose également une formation d'entraîneur personnel. Celle-ci est d'ailleurs ouverte aux personnes qui ne disposent pas du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), à condition de réussir les cours généraux des niveaux initiateur et éducateur de l'ADEPS. L'enseignement de formation professionnelle en Région bruxelloise, ainsi que l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) en Wallonie organisent des formations en alternance pour devenir instructeur fitness. La Fédération francophone de gymnastique et de fitness (FfG) propose également des formations reconnues pour animer des cours collectifs en fitness ou encore les activités fitness comme la musculation.

Enfin, les cours spécifiques des formations de cadres organisées par les fédérations et associations sportives abordent la problématique de la musculation chez les plus jeunes en attirant l'attention sur la manière de travailler le renforcement musculaire de manière optimale et sécurisée, en tenant compte de la pratique et de l'âge des sportifs. «Vigilant» doit être le maître mot; tant pour le sportif qui doit veiller à se diriger vers des structures et un encadrement de qualité que pour le futur coach et entraîneur qui doit se former de manière optimale auprès d'opérateurs reconnus.

M. Thierry Witsel (PS). – Effectivement, le coach sportif n'est pas reconnu, mais on peut s'améliorer dans les différentes institutions prévues à cet effet.

Je suis d'accord avec vous, il faut rester vigilant et ne pas faire du sport n'importe où. La santé des jeunes est importante pour leur croissance et leur hobby sportif, quel qu'il soit.

1.17 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Programme «Erasmus» dans le monde du sport»

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – À côté de son volet d'échange d'étudiants et d'enseignants entre universités et établissements d'enseignement supérieur, le Programme «Erasmus» propose des partenariats moins connus, mais tout aussi intéressants. Depuis cette année, une nouvelle déclinaison du Programme «Erasmus+» permet de financer des projets de mobilité dans le monde du sport. Le

volet «Sport» de ce programme apporte un soutien financier aux projets qui revêtent une dimension sportive. C'est une bonne chose.

Les activités peuvent prendre la forme de partenariats, de coopérations ou même d'événements sportifs européens et nationaux. Concrètement, ils se doivent de valoriser la dimension européenne du sport en faisant la promotion de sa pratique et des valeurs qu'il véhicule, notamment la promotion de l'activité physique et d'un mode de vie sain et respectueux de l'environnement, des relations interpersonnelles et de l'inclusion sociale. Il s'agit également de développer le partage d'expériences dans le domaine sportif, entre collectivités locales et européennes.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous eu connaissance du volet «Sport» du Programme «Erasmus+»? Avez-vous été associé à ce programme en tant que ministre des Sports, avec vos partenaires européens? Pouvez-vous détailler la situation, ainsi que votre rôle depuis votre entrée en fonction?

Le programme ayant été lancé cette année au niveau européen, des avancées sont-elles prévues en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des avancées ont-elles eu lieu à l'approche de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne? S'agit-il là d'une de vos priorités?

Si ce projet est financé par l'Union européenne, des financements sont-ils prévus par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la mobilité européenne des étudiants, du personnel et des sportifs? Il me semble que ce point n'a pas été abordé lors des débats budgétaires.

Enfin, dans le cadre du Programme, il semblerait que les séjours soient prévus, d'une durée comprise entre 14 et 65 jours, principalement en dehors des périodes scolaires ou académiques. Des aménagements sont-ils prévus? Qu'en est-il des profils intéressés par cette mobilité? S'agit-il essentiellement de jeunes inscrits dans la filière sport-études, d'étudiants, d'entraîneurs ou de sportifs? Des concertations ont-elles eu lieu avec vos homologues? En effet, en tant que ministre-président, vous avez un rôle central à jouer sur ce point.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, cette année le Programme «Erasmus+» a en effet été complété par le volet «Sport». Je me permets d'emblée de préciser que ce nouveau type de mobilité vise uniquement à soutenir les organisations sportives actives au niveau des sports de masse, en apportant un soutien financier, grâce à des moyens européens, à la mobilité des coachs sportifs en vue d'améliorer leurs compétences et leurs qualifications.

Très concrètement, que ces derniers soient professionnels ou bénévoles, ils ont ainsi la possibilité d'effectuer un stage d'observation dans une autre organisation sportive européenne ou de réaliser des missions d'information ou d'encadrement en vue d'acquérir de nouvelles pratiques et d'échanger des expériences.

Ces financements européens ne permettent donc ni de financer des événements internationaux ou nationaux ni de prendre en charge la mobilité des étudiants en sport, des sportifs ou des professionnels du sport pour participer à des événements sportifs, des compétitions ou un séjour d'entraînement à l'étranger.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé à mon initiative, déjà en 2022, de confier la gestion décentralisée du volet «Sport» au Bureau International Jeunesse (BIJ), en raison de son expérience dans la gestion du volet «Jeunesse» du Programme «Erasmus+». Depuis le 1^{er} janvier 2023, le BIJ a ainsi mené une large campagne d'information auprès des fédérations sportives, des écoles, des communes, mais aussi des autres acteurs du monde sportif, pour promouvoir ces nouvelles possibilités de financement dans le cadre de la mobilité au niveau des sports de masse.

Un budget européen alloué en 2023 à la Fédération Wallonie-Bruxelles a permis, à ce stade, de soutenir des projets de mobilité de coaches d'une valeur totale de 43 000 euros, pour échanger les expériences et les valeurs éducatives, par exemple, autour du biathlon, du floorball ou encore du rugby. De manière générale, les séjours ont une durée de deux à quatorze jours pour les stages d'observation et de quinze à soixante jours pour les missions d'encadrement et/ou de formation. Concernant les bénéficiaires, il s'agit d'entraîneurs et d'autres membres du personnel des organisations publiques ou privées organisant des activités dans le secteur du sport et de l'activité physique sur le plan local. Ce sont, par exemple, des organisations à but non lucratif, des autorités publiques locales ou des clubs sportifs.

Enfin, cet axe spécifique n'est pas repris en tant que tel dans nos priorités dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Toutefois, cela ne nous empêche pas de travailler et d'échanger avec nos partenaires européens sur le sujet. À cet égard, des projets sont déjà en cours de réflexion.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, le Programme complète la pratique du sport de masse et conseille aux autorités d'implémenter suffisamment de décrets ou d'autres fonctionnalités visant à pousser la population à être plus active. Selon moi, vous n'avez cependant pas vocation à interférer dans l'organisation du Programme «Erasmus+».

Cependant, en tant que ministre-président et ministre des Sports, vous devriez encourager un plus grand nombre d'adeptes du sport à profiter des stages et des missions du Programme «Erasmus+», et ce, même si les stages ne durent pas plus de quatorze jours et que les missions d'encadrement ne durent pas plus de 65 jours.

1.18 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Sous-financement des équipes cyclistes en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, voici un dossier concernant lequel vous ne m’avez pas rassuré. La Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) a été créée dans le but de promouvoir le vélo sous toutes ses formes, à Bruxelles et en Wallonie. À ce jour, elle compte une vingtaine d’écoles de cyclisme et 118 clubs, pour un total de 3 593 hommes et 486 femmes, affiliés.

Aujourd’hui, la FCWB nous interpelle concernant la diminution des subventions forfaitaires qui lui sont attribuées par votre gouvernement. Il semblerait qu’elle perde d’importantes subventions à l’horizon 2025, soit entre 66 000 et 83 000 euros, sans qu’aucune compensation ne soit prévue. La situation est intenable pour cette fédération qui doit donc, selon le mécanisme forfaitaire, augmenter sa capacité de 40 000 membres et de 350 clubs pour retrouver sa subvention initiale.

C’est une situation paradoxale à une époque où le cyclisme et le cyclo-cross ont le vent en poupe et alors que le monde politique soutient ce sport, l’effort physique et la mobilité douce. Faut-il souligner la récente victoire de Wout Van Aert en cyclo-cross ou l’élection de Remco Evenepoel comme sportif de l’année, pour la troisième fois?

Avez-vous eu connaissance des profondes inquiétudes de la FCWB sur son financement et sur le mécanisme forfaitaire? Pouvez-vous détailler le mécanisme de financement en question? Que répondez-vous à ces inquiétudes? Avez-vous organisé une concertation avec les principaux intéressés?

Pour eux, malgré l’essor du cyclisme, la situation est préoccupante au point de parler de constat d’échec et de faillite d’un système qui entraînera d’autres conséquences pour ce sport, pour la jeunesse et même pour l’emploi. Par conséquent, quel est le montant financier octroyé par notre Fédération à ces équipes? Existe-t-il d’autres formes d’aide financière? Quelles sont les conditions à respecter pour qu’une équipe bénéficie d’un financement communautaire? Comment expliquez-vous la sous-représentation des équipes bruxelloises dans ce domaine?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l’Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, pour une fois, je ne partage pas votre analyse. Depuis 2019, la FCWB a bénéficié de 2 390 385 euros, dont un peu plus 1 260 000 euros pour son plan programme de développement du sport de haut niveau.

La FCWB se plaint beaucoup, mais elle doit encore se professionnaliser et s’étouffer. Je suis un grand amateur de cyclisme et de cyclo-cross. J’ai assisté hier, à Namur, à la manche de la Coupe du monde de cyclo-cross, une très belle épreuve que la Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenue. La FCWB compte 41 jeunes

talents, 40 espoirs sportifs et 4 sportifs de haut niveau. Elle compte 12 clubs en Région bruxelloise, un nombre qui peut sembler peu élevé, mais qui s'explique par le caractère essentiellement urbain de la Région.

Mes services participent à un groupe de travail avec la FCWB pour améliorer la situation et redonner un second souffle à cette dernière. Un nouvel audit interne pourrait être effectué afin d'améliorer le développement du cyclisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux équipes du Groupe sportif Wallonie-Bruxelles (GSWB) et à l'équipe Baloise WB *Ladies* implique l'appartenance de ces équipes aux territoires wallon et bruxellois. En 2023, l'équipe masculine a bénéficié d'un montant de 700 000 euros et l'équipe féminine a obtenu près de 25 000 euros. Signée le 8 août 2023, la convention entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ASBL GSWB précise que la subvention allouée sert à couvrir une partie des frais relatifs au transport, à la logistique générale, ainsi qu'à l'achat et la location de matériel sportif. En contrepartie, l'ASBL GSWB s'engage à mettre à disposition son image et ses coureurs pour les actions de promotion de la FCWB, à promouvoir le cyclisme féminin et à collaborer à la politique sportive de la FCWB. L'objectif de ce partenariat vise à regrouper les meilleurs espoirs et élites du cyclisme en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il prévoit que les meilleurs espoirs puissent intégrer l'équipe professionnelle afin d'assurer la présence d'une équipe cycliste francophone au plus haut niveau et d'offrir des débouchés aux cyclistes francophones.

Il est également établi que l'équipe professionnelle doit comprendre au moins dix coureurs issus du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles si l'équipe n'exède pas seize coureurs. Un débat a lieu, avec les responsables de l'équipe, quant au fait d'être domicilié en Fédération Wallonie-Bruxelles sans être nécessairement francophone. L'objectif n'est pas non plus de soutenir une équipe composée essentiellement de coureurs venant du nord du pays. L'équipe U23 doit, quant à elle, comprendre au moins douze coureurs issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur le terrain, le GSWB entretient des contacts réguliers et étroits avec différents clubs formateurs affiliés à la FCWB. La détection des talents est continue et les jeunes identifiés sont invités, dès la catégorie U19, à participer à différents tests au Centre d'aide à la performance sportive (CAPS). Ces coureurs sont également invités à participer à différents entraînements et stages pour les jauger avec précision et faciliter leur intégration éventuelle au sein de l'équipe U23. Enfin, un comité d'accompagnement a été institué. Il se réunit deux fois par an et compte un membre de mon cabinet et un membre de l'ADEPS.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, les professionnels de terrain sont inquiets. Vous devez les rassurer. Lorsque les choses ne sont pas bien expliquées, cela fait naître des incompréhensions. Vous dites qu'un

audit interne est prévu: ce procédé peut servir à identifier rapidement les dysfonctionnements.

Les équipes soutenues appartiennent aux territoires wallon et bruxellois. Il convient toutefois de vérifier qu'elles comptent bien des membres bruxellois. C'est très important.

1.19 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Soutien politique à la candidature de l'organisation de la coupe du monde de football féminin»

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – La 9^e Coupe du monde de football féminin a été un succès médiatique et commercial. Récemment, les candidatures pour son édition de 2027 ont été déposées. L'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique ont officiellement déclaré leur candidature pour la prochaine compétition. Cette candidature commune est en préparation depuis plusieurs années. Le trio aura affaire à une forte concurrence avec les États-Unis et le Mexique, ainsi que le Brésil, l'Afrique du Sud s'étant retirée de la course. Le verdict est attendu au printemps 2024.

Mme Van Damme, première femme présidente de l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA), rêve de voir cette Coupe du monde se dérouler sur notre territoire. Elle demande un soutien total du monde politique pour l'organiser. Selon Mme Van Damme, «organiser cet événement serait bénéfique pour la réputation de notre pays et son économie». Le football féminin est en plein développement, avec des millions de billets vendus et de nombreux supporters et supporteurs.

Monsieur le Ministre-Président, visiblement, cette candidature vous enthousiasme. Quel soutien avez-vous accordé aux acteurs de terrain? Avez-vous contacté vos homologues belges et européens? Une concertation interfédérale est-elle prévue? Des financements sont-ils prévus pour préparer cette candidature? Si oui, quels seront leurs montants? Ce point n'a pas été abordé lors des débats budgétaires.

Avez-vous eu une concertation avec la présidente de l'URBSFA depuis nos derniers échanges? Avez-vous été associé au lancement de ce projet de candidature? Comment la candidature officielle s'est-elle déroulée? Le fait que Mme Van Damme est la présidente de l'URBSFA constitue-t-il un atout pour le football féminin et l'inclusion dans le sport? Elle souhaite accorder une place centrale à la diversité et à la lutte contre la discrimination. Pensez-vous que cet événement puisse servir de locomotive au football féminin?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Je confirme que les fédérations sportives nationales belge, allemande et néerlandaise ont bien dé-

posé officiellement leur acte de candidature le 8 décembre 2023 auprès de la Fédération internationale de football association (FIFA). Je soutiens le sport féminin et partage donc le rêve de Pascale Van Damme, présidente de l'Union belge. L'engouement envers cette discipline grandit: deux milliards de téléspectateurs ont suivi la dernière Coupe du monde. Nous avons besoin d'événements comme la Coupe du monde de hockey, féminin et masculin, et la Coupe du monde de football 2027 pour promouvoir le sport féminin. À l'instar de l'enthousiasme ayant suivi les résultats de nos Red Flames, ces tournois permettent de susciter un réel engouement auprès des jeunes et les incitent à pratiquer le football.

Le nombre d'affiliées de l'Association des clubs francophones de football (ACFF) a augmenté de 11,5 % en trois ans, passant entre 2019 et 2022 de 13 154 à 18 905. Ce nombre d'affiliées continuera certainement de croître, notamment grâce aux magnifiques résultats des équipes nationales des Red Flames et des Diables rouges, mais aussi au travail de l'ACFF.

Un événement tel que la Coupe du monde de football féminin est intéressant, car il a des retombées en matière de promotion du sport féminin; des retombées sur l'image de la Belgique, aussi bien pour le Nord que pour le Sud du pays; mais aussi des retombées sur le plan économique qui ne sont pas négligeables. Nous avons donc évidemment tout à gagner à organiser une telle compétition.

Les fédérations élaborent actuellement leur dossier de candidature. En Belgique, une *task force* a été créée. Celle-ci est pilotée par le Premier ministre, en raison de l'importance de l'enjeu et du fait que l'État fédéral et les entités fédérées sont concernées. Mes services ou moi-même participons donc à toutes les réunions et initiatives nécessitant une intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le fait d'avoir des représentantes dans les conseils d'administration, ainsi qu'une femme à la tête de l'Union belge de football constituent bien évidemment un signal: les mentalités changent, la culture évolue, ce qui est tout profit pour le sport féminin.

Pour déterminer le soutien financier, il faudra attendre qu'une demande officielle de l'Union belge soit adressée aux différents niveaux de pouvoir. S'en suivra une négociation visant à déterminer la clé de répartition entre l'État fédéral et les entités fédérées. Pour l'organisation de la Coupe du monde de hockey, la Fédération Wallonie-Bruxelles avait élaboré une convention pluriannuelle de quatre ans; cela devrait aussi être le cas pour la Coupe du monde de football féminin.

J'ai déjà fortement soutenu la candidature conjointe de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne pour cette Coupe du monde lors de mes contacts avec le secrétaire d'État aux Sports espagnol et le ministre des Affaires étrangères marocain. La semaine dernière, j'ai eu une longue discussion avec la commissaire européenne chargée des sports. Outre le fait que notre candidature commune est

issue de pays européens, qui bénéficient d'une certaine expertise et d'un palmarès intéressant, il est important que l'Europe la soutienne.

J'ai également évoqué notre candidature auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Face à celle du Brésil et celle commune des États-Unis et du Mexique, notre petite Fédération Wallonie-Bruxelles est le seul pays francophone à se présenter. Nous devrions bénéficier d'un soutien massif de l'OIF. Croisons les doigts pour qu'au printemps, nous recevions la bonne nouvelle annonçant que la candidature de nos trois pays est retenue. Ce serait une excellente chose pour le sport féminin, en particulier le football.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, j'apprécie le fait que vous insistiez sur le rôle de relais que vous jouez, quand vous le pouvez, pour convaincre de la pertinence de la candidature de notre pays et des deux autres pour organiser, ensemble, la prochaine Coupe du monde de football féminin, une fête porteuse – comme le dit Mme Van Damme – d'un important rendement économique. On ne peut pas oublier non plus sa dimension relative au vivre ensemble.

Ces compétitions cassent tous les malheurs et toutes les misères que l'on vit, qu'ils soient personnels ou privés. Il existe comme un engouement et de la joie, dans la victoire comme dans la défaite. Lors d'une défaite, tout le monde se pose des questions, ensemble; dans la victoire, tout le monde explose de joie, ensemble. Pour la promotion et la visibilité de notre pays qui est si petit, une telle organisation le rendrait toutefois grand dans le monde, grâce au sport.

Je n'en donne qu'un exemple: à la coupe du monde qui s'est déroulée en Fédération de Russie, le monde entier croit toujours que la Belgique aurait dû gagner sa rencontre qui se déroulait à Moscou ou même que c'est finalement la Belgique qui a gagné. Pourtant, nous sommes inconnus sur la mappemonde! C'est toute la magie du sport. Si nos Red Flames rivalisent avec les autres équipes, elles pourraient aller loin dans leur parcours. Si c'est le cas, la visibilité de notre pays s'en trouvera plus grande.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Quinzaine de l'humour à Paris», et de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Interdiction des fans visiteurs pour le match Anderlecht-Standard», sont retirées.